

Tajmaat, médiation communautaire en Kabylie : solidarité, bénévolat et gouvernance locale

تاجماات، وساطة مجتمعية في منطقة القبائل : التضامن، العمل التطوعي والحكامة المحلية

Tajmaat, Community Mediation in Kabylia : Solidarity, Volunteering
and Local Governance

EL-MANAA YAKOUBEN

Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes, Béjaia
e.yakouben@crlca.dz

NASSIMA GHOUL-BOUSBA

Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes, Béjaia
n.bousba@crlca.dz

Date de réception	Publication numérique	Archivage ASJP
15/04/2026	05/05/2026	05/05/2026

Référence électronique

El-manaa Yakouben et Nassima Ghoul-Bousba, « Tajmaat, médiation communautaire en Kabylie : solidarité, bénévolat et gouvernance locale », Aleph [En ligne], Vol 13 (2) | 2026, mis en ligne le 05 mai 2026. URL : <https://aleph.edinum.org/16808>

Référence papier (archivage Asjp)

El-manaa Yakouben et Nassima Ghoul-Bousba, « Tajmaat, médiation communautaire en Kabylie : solidarité, bénévolat et gouvernance locale », Aleph, Vol 13 (2) | 2026, 353-373.

© Auteur(s), 2026. Les auteurs conservent leurs droits.

Article diffusé en accès ouvert sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International
— CC BY 4.0, sauf mention contraire portée sur la page de publication.

Résumé

Cet article analyse la Tajmaat kabyle comme une forme endogène de médiation communautaire, située à l'intersection de la régulation sociale, de la transmission patrimoniale, du bénévolat culturel et de la gouvernance locale. Loin de la réduire à une survivance coutumière, l'étude la considère comme un opérateur social capable de produire des normes, d'organiser la réciprocité, de gérer les conflits et de préserver des communs culturels. À partir d'une démarche socio-anthropologique interprétative, articulante les apports de l'anthropologie du don, de l'économie morale, de la médiation culturelle, du capital social et des théories de la reconnaissance, l'article montre que la Tajmaat permet de penser autrement les médiations culturelles contemporaines : non seulement comme des dispositifs professionnels d'accès aux œuvres, mais aussi comme des pratiques collectives de liaison, de traduction, de délibération et d'entretien du lien. L'analyse met également en évidence les tensions qui traversent cette institution : invisibilisation du travail bénévole, hiérarchies générationnelles, différenciations de genre, concurrence ou coopération avec les institutions communales, hybridation associative et usages numériques. La Tajmaat apparaît ainsi comme un laboratoire local de démocratie culturelle, à condition d'en penser simultanément la puissance intégratrice et les limites internes.

Mots-clés

Tajmaat, médiation communautaire, économie morale, bénévolat culturel, patrimoine immatériel, gouvernance locale, Kabylie

الملخص

يتناول هذا المقال تجمعات في المجتمع القبائلي بوصفها شكلاً داخلياً من أشكال الوساطة المجتمعية، يقع عند تقاطع التنظيم الاجتماعي، ونقل التراث اللامادي، والعمل الثقافي التطوعي، والحكومة المحلية. ولا ينظر البحث إلى تجمعات باعتبارها مجرد بقايا عرفية من الماضي، بل يعدّها جهازاً اجتماعياً قادراً على إنتاج القواعد، وتنظيم علاقات التبادل، وتسوية النزاعات، وصون المشترك الثقافي. واعتماداً على مقارنة سوسيو-أنثروبولوجية تأويلية تستند إلى أنثروبولوجيا الهبة، والاقتصاد الأخلاقي، والوساطة الثقافية، ورأس المال الاجتماعي، ونظرية الاعتراف، يبيّن المقال أن تجمعات تتيح إعادة التفكير في الوساطة الثقافية خارج الأطر المهنية والمؤسسية الصرفة. كما يكشف التحليل عن توترات داخلية

تتعلق بلا مرئية العمل التطوعي، والتراتبيات الجيلية، والفوارق الجندرية، وعلاقات التعاون أو التنافس مع المؤسسات البلدية، والتحويلات الجموعية والرقمية. ومن ثم تظهر تجمعات مختبراً محلياً للديمقراطية الثقافية، شريطة التفكير في قوتها الإدماجية وحدودها الداخلية في آن واحد.

الكلمات المفتاحية

تجمعات، الوساطة المجتمعية، الاقتصاد الأخلاقي، العمل الثقافي التطوعي، التراث اللامادي، الحكامة المحلية؛ منطقة القبائل

Abstract

This article examines the Kabyle Tajmaat as an endogenous form of community mediation located at the crossroads of social regulation, heritage transmission, cultural volunteering and local governance. Rather than treating it as a mere survival of customary organization, the study approaches it as a social operator capable of producing norms, organizing reciprocity, managing conflicts and preserving cultural commons. Drawing on an interpretive socio-anthropological approach that combines theories of the gift, moral economy, cultural mediation, social capital and recognition, the article shows that Tajmaat offers a way to rethink contemporary cultural mediation beyond professional and institutional models. It is not only a mechanism for access to cultural goods, but also a collective practice of social linking, translation, deliberation and maintenance of communal bonds. The analysis further highlights the tensions within this institution : the invisibility of voluntary cultural work, generational hierarchies, gendered differentiations, cooperation or competition with municipal institutions, associative hybridization and digital uses. Tajmaat thus appears as a local laboratory of cultural democracy, provided that its integrative power and internal limitations are considered together.

Keywords

Tajmaat, community mediation, moral economy, cultural volunteering, intangible heritage, local governance, Kabylia

Introduction

L'analyse de la Tajmaat soulève une question théorique plus large que celle de la survivance d'une institution villageoise. Elle oblige à interroger la manière dont une communauté produit ses normes, entretient ses solidarités, transmet ses savoirs et organise la médiation entre la mémoire collective, les pratiques quotidiennes et les transformations contemporaines. En ce sens, la Tajmaat ne peut être appréhendée uniquement comme un organe coutumier de régulation ; elle constitue aussi un espace de médiation communautaire où se négocient les formes du vivre-ensemble, les obligations réciproques, la légitimité de la parole et les conditions d'appartenance au groupe (Caune, 2017 ; Mahé, 2001 ; Kinzi, 1998).

Dans les sociétés kabyles, la Tajmaat désigne traditionnellement l'assemblée villageoise au sein de laquelle se discutent les affaires communes, se règlent certains conflits, se décident des travaux collectifs et se reproduisent des normes sociales partagées. Historiquement liée à l'organisation des villages, elle a souvent été décrite par les travaux ethnographiques comme une instance de délibération, de discipline collective et d'administration communautaire. Mais une telle description demeure insuffisante si elle ne prend pas en compte la dimension culturelle de cette institution, c'est-à-dire sa capacité à faire circuler des savoirs, à maintenir des rituels, à transmettre des manières d'habiter le territoire et à donner une forme sociale à la mémoire (Hanoteau & Letourneux, 1872-1873 ; Mahé, 2001 ; Kinzi, 1998).

L'intérêt scientifique de la Tajmaat tient précisément à son caractère hybride. Elle relève à la fois du politique, du social, du culturel et du symbolique. Elle est politique lorsqu'elle organise la décision locale ; sociale lorsqu'elle régule les liens d'entraide et de voisinage ; culturelle lorsqu'elle participe à la conservation et à la réinterprétation des pratiques patrimoniales ; symbolique lorsqu'elle distribue reconnaissance, prestige, autorité morale et réputation. C'est pourquoi son étude permet de déplacer le regard porté sur la médiation culturelle : celle-ci n'est plus seulement un ensemble de dispositifs professionnels destinés à rapprocher des publics d'œuvres ou d'institutions, mais peut être comprise comme une opération sociale de liaison, de traduction, d'arbitrage et de mise en commun (Caune, 2017 ; Montoya, 2008 ; Saada, 2011).

La problématique centrale peut dès lors être formulée ainsi : comment la Tajmaat, institution communautaire ancienne, mais constamment reconfigurée, peut-elle être analysée comme une forme alternative de médiation culturelle et de gouvernance locale, fondée sur le bénévolat, la réciprocité et la reconnaissance sociale ? Cette question engage trois hypothèses. La première est que la Tajmaat produit une médiation endogène, car elle naît des pratiques de la communauté elle-même. La deuxième est qu'elle repose sur une économie morale, où les échanges, les services et les engagements ne se réduisent pas à une logique marchande, mais relèvent de la dette symbolique, du don, de la réciprocité et

de l'honneur. La troisième est qu'elle connaît aujourd'hui une recomposition profonde, sous l'effet des transformations administratives, associatives, générationnelles et numériques (Maus, 2007 ; Polanyi, 1983 ; Thompson, 1971).

L'article défend donc une thèse nuancée : la Tajmaat constitue un modèle pertinent pour repenser la médiation culturelle et la gouvernance locale en Algérie, à condition de ne pas l'idéaliser. Elle ne saurait être présentée comme un espace unanimement horizontal, parfaitement inclusif ou exempt de rapports de pouvoir. Elle articule solidarité et hiérarchie, consensus et contrainte, transmission et contestation, continuité patrimoniale et réinvention institutionnelle. C'est dans cette tension que réside sa valeur analytique (Bessah, 2014 ; Fraser, 2005 ; Kinzi, 2007).

1. Cadre théorique et positionnement méthodologique

1.1. La Tajmaat comme institution, dispositif et forme sociale

Étudier la Tajmaat suppose de dépasser l'opposition trop simple entre tradition et modernité. Les institutions communautaires ne sont pas des formes immobiles conservées intactes par la mémoire collective ; elles sont des systèmes pratiques, réactivés, ajustés et parfois réinventés selon les besoins du présent. Dans cette perspective, la Tajmaat peut être définie comme une forme sociale durable, c'est-à-dire un agencement de règles, de positions, de pratiques, de représentations et de valeurs permettant à un groupe villageois d'organiser certaines dimensions de sa vie collective (Bourdieu, 1972 ; Kinzi, 2021 ; Mahé, 2001).

Cette définition permet d'éviter deux écueils. Le premier serait de réduire la Tajmaat à une survivance folklorique, en la séparant des enjeux contemporains de développement local, de médiation patrimoniale ou de gouvernance culturelle. Le second serait, inversement, de la célébrer comme une démocratie villageoise pure, sans interroger les hiérarchies symboliques qui structurent l'accès à la parole, l'âge légitime, la masculinité délibérative ou la position des jeunes. Une lecture scientifique doit tenir ensemble la puissance de cohésion de l'institution et les rapports de pouvoir qu'elle peut reproduire (Bessah, 2014 ; Bourdieu, 1980 ; Kinzi, 2007).

Les travaux sur la société kabyle, notamment ceux d'Alain Mahé, de Pierre Bourdieu, de Salem Chaker et d'Azzedine Kinzi, permettent d'inscrire la Tajmaat dans une anthropologie du lien social (Bourdieu, 1972, 1980 ; Chaker, 2010 ; Kinzi, 1998, 2007, 2021 ; Mahé, 2001). Bourdieu aide à comprendre que l'autorité communautaire ne repose pas seulement sur des règles explicites, mais aussi sur des dispositions incorporées, des manières de se tenir, de parler, de reconnaître l'autorité et de se conformer à l'honneur collectif. Mahé montre que l'organisation villageoise kabyle a connu des transformations historiques profondes et ne peut être lue à travers une image figée de la coutume. Chaker rappelle, pour sa part, l'importance de l'oralité, de la mémoire collective et des formes de tran-

mission au sein des sociétés berbères. Kinzi, enfin, permet de penser les tensions générationnelles et les recompositions contemporaines de l'institution villageoise.

Il convient également de problématiser les sources ethnographiques anciennes. Les descriptions produites au XIXe siècle, notamment par Hanoteau et Letourneux, demeurent utiles pour documenter certaines formes historiques d'organisation communautaire, mais elles ne peuvent être mobilisées comme preuves neutres. Elles appartiennent à un moment colonial de la production du savoir, marqué par des objectifs administratifs, classificatoires et parfois juridiques. Les utiliser scientifiquement impose donc de les croiser avec des travaux anthropologiques plus récents et de les soumettre à une distance critique (Hanoteau & Letourneux, 1872-1873 ; Mahé, 2001).

1.2. Médiation culturelle, reconnaissance et communs sociaux

La médiation culturelle est généralement pensée à partir des institutions : musées, bibliothèques, théâtres, centres culturels, dispositifs scolaires ou politiques publiques. Or, la Tajmaat invite à élargir cette perspective. Elle montre que la médiation peut précéder l'institution professionnelle et se déployer dans des cadres communautaires, non salariés, non formalisés, mais socialement reconnus. Elle ne consiste pas seulement à transmettre un contenu culturel ; elle crée un espace relationnel où les membres d'un groupe se reconnaissent comme coproducteurs de sens (Abouddrar & Mairesse, 2018 ; Caune, 2017 ; Montoya, 2008 ; Saada, 2011).

La notion de médiation permet ainsi de comprendre plusieurs fonctions de la Tajmaat. Elle est médiation normative lorsqu'elle traduit des valeurs collectives en règle de conduite. Elle est médiation sociale lorsqu'elle apaise ou arbitre des conflits. Elle est médiation patrimoniale lorsqu'elle assure la transmission de récits, de gestes, de chants, de rituels ou de savoir-faire. Elle est enfin médiation politique lorsqu'elle met en forme la participation aux affaires communes. Ces niveaux ne sont pas séparés dans la pratique : ils s'entrecroisent dans les réunions, les décisions, les travaux collectifs, les fêtes, les solidarités funéraires, les campagnes de restauration ou les activités villageoises (Caune, 2017 ; Montoya, 2008 ; Saada, 2011).

La théorie de la reconnaissance éclaire également cette dynamique. Dans la Tajmaat, l'engagement bénévole ne reçoit rarement une compensation financière, mais il peut produire de l'estime, du prestige, de la confiance et de l'autorité morale. Cette reconnaissance symbolique n'est pas secondaire : elle constitue l'un des moteurs de l'engagement communautaire. Elle permet à l'individu de se percevoir comme utile, responsable et inséré dans une chaîne de réciprocité. Toutefois, la reconnaissance peut également être inégalement distribuée. Certains acteurs — jeunes, femmes, membres moins dotés symboliquement ou familles marginalisées — peuvent contribuer sans bénéficier du même accès à la parole ou à la prise de décision (Bourdieu, 1980 ; Fraser, 2005 ; Honneth, 2000).

La Tajmaat peut enfin être rapprochée de la théorie des communs. Les communs ne désignent pas seulement des ressources matérielles ; ils englobent aussi des patrimoines immatériels, des mémoires partagées, des savoir-faire, des normes d'usage et des capacités d'organisation. De ce point de vue, la Tajmaat administre des communs sociaux et culturels : chemins, fontaines, lieux collectifs, fêtes, récits, règles d'entraide, modes de résolution des conflits. Elle rappelle que le patrimoine ne se conserve pas seulement dans des archives ou des institutions spécialisées ; il se maintient dans des pratiques répétées, réinterprétées et collectivement légitimées (Chaker, 2010 ; Ostrom, 1990 ; UNESCO, 2003).

1.3. Démarche méthodologique et limites de l'analyse

La présente contribution adopte une démarche socio-anthropologique interprétative. Elle articule une recension critique des travaux consacrés à la Tajmaat et aux organisations villageoises kabyles, une mobilisation raisonnée des théories de la médiation culturelle, de l'économie morale et de la reconnaissance, ainsi qu'une analyse conceptuelle des pratiques de bénévolat et de solidarité communautaire. Le choix de cette démarche se justifie par la nature de l'objet : la Tajmaat ne se laisse pas réduire à une institution formelle dont on pourrait simplement décrire l'organigramme ; elle doit être comprise à partir des pratiques, des obligations implicites, des formes de réputation et des dispositifs de transmission (Bourdieu, 1972 ; Caune, 2017 ; Mahé, 2001 ; Thompson, 1971).

L'article ne prétend pas produire une mesure statistique des pratiques villageoises ni généraliser mécaniquement à l'ensemble de la Kabylie des observations situées. Il propose plutôt un cadre d'analyse permettant de penser la Tajmaat comme une médiation communautaire. Cette prudence méthodologique est essentielle, car les villages kabyles présentent des trajectoires différenciées selon l'histoire locale, les dynamiques migratoires, le rapport aux institutions communales, l'intensité associative, la présence de jeunes diplômés, le rôle de la diaspora et l'usage des réseaux numériques.

Dans une version empirique ultérieure, cette approche gagnerait à être complétée par des entretiens semi-directifs auprès d'acteurs de comités de village, d'anciens membres de Tajmaat, de jeunes bénévoles, de femmes engagées dans les associations locales et de responsables communaux. Elle pourrait également intégrer l'observation de réunions, de projets patrimoniaux ou de campagnes de solidarité. Dans le présent article, l'enjeu est d'abord de stabiliser le cadre conceptuel et de montrer la fécondité d'une lecture de la Tajmaat à partir de la médiation culturelle, de l'économie morale et des communs (Bessah, 2014 ; Kinzi, 2007 ; Salhi, 1999).

2. La Tajmaat : institution communautaire, assemblée délibérative et espace normatif

2.1. Genèse historique et principes d'organisation

La Tajmaat s'inscrit dans une longue histoire d'organisation collective des villages kabyles. Elle a constitué, selon les contextes, une assemblée délibérative, une instance de régulation sociale, un organe de gestion des biens collectifs et un espace de production normative. Les descriptions anciennes insistent sur sa capacité à régler les conflits, à infliger des amendes, à organiser des travaux collectifs et à faire respecter les décisions adoptées par la communauté. Ces éléments doivent toutefois être lus avec prudence, car les sources coloniales ont souvent cherché à codifier les sociétés locales pour mieux les administrer (Hanoteau & Letourneux, 1872-1873 ; Kinzi, 1998 ; Mahé, 2001).

Dans son fonctionnement idéal-typique, la Tajmaat repose sur une combinaison de légitimité morale, d'ancienneté, de réputation familiale, de compétence pratique et de reconnaissance communautaire. La décision n'y est pas seulement une procédure ; elle est un acte de production du consensus. Celui-ci ne signifie pas nécessairement unanimité parfaite, mais recherche d'une formulation acceptable par le groupe, permettant d'éviter la rupture ouverte. La parole y possède donc une valeur performative : décider, c'est instituer une norme, mais aussi réaffirmer l'existence du collectif (Bourdieu, 1972 ; Mahé, 2001).

Cette logique renvoie à une conception relationnelle du pouvoir. L'autorité de la Tajmaat ne provient pas uniquement d'un texte écrit ou d'un mandat administratif ; elle dépend de l'adhésion sociale, de la mémoire des précédents, de la capacité à maintenir la paix interne et du respect accordé aux personnes participant à la délibération. Elle fonctionne donc comme une institution à la fois fragile et robuste : fragile parce qu'elle peut être contestée lorsque sa légitimité s'affaiblit ; robuste parce qu'elle repose sur des habitudes sociales profondes, des obligations morales et des attentes collectives (Bourdieu, 1980 ; Mahé, 2001).

L'apport de Bourdieu est ici central. La Tajmaat peut être envisagée comme un lieu où s'actualise le sens pratique : les acteurs savent comment parler, quand intervenir, comment négocier, comment éviter l'affrontement direct ou rappeler une norme sans nécessairement la formuler sous forme juridique. Ce savoir n'est pas toujours explicite ; il est incorporé. Il appartient à l'*habitus* communautaire, c'est-à-dire à l'ensemble des dispositions qui permettent aux individus d'agir de manière socialement intelligible dans un monde partagé (Bourdieu, 1980).

2.2. Fonction sociale, culturelle et juridique de la Tajmaat

La Tajmaat remplit plusieurs fonctions indissociables. Sa fonction sociale consiste à maintenir les liens de solidarité et à prévenir les ruptures au sein du village. Sa fonction juridique ou para-juridique renvoie à la capacité de régler certains

différents, d'établir des sanctions symboliques ou matérielles, et de rappeler les normes communes. Sa fonction culturelle concerne la transmission des valeurs, des récits, des pratiques rituelles, des formes d'hospitalité et des modes de participation au collectif (Kinzi, 1998 ; Mahé, 2001).

Ces fonctions s'articulent aussi bien dans les moments ordinaires que dans les situations critiques. Lorsqu'il s'agit d'organiser une action de solidarité, d'entretenir un espace commun, de préparer une fête, de gérer un conflit de voisinage ou de coordonner une aide à une famille en difficulté, la Tajmaat mobilise simultanément des ressources matérielles, relationnelles et symboliques. Elle ne se contente pas de décider ; elle donne une forme sociale à l'obligation de participer. C'est pourquoi l'absence, le retrait ou l'indifférence peuvent être perçus comme des manquements à l'appartenance communautaire (Laville, 2010 ; Paugam, 2008).

La dimension culturelle de la Tajmaat se manifeste par sa capacité à transformer la mémoire en pratique. Le patrimoine immatériel n'y est pas traité comme un objet extérieur à conserver, mais comme un ensemble de gestes et de normes à faire vivre. La transmission d'un chant, l'organisation d'un rite, la restauration d'un lieu ou la préparation d'un événement collectif ne sont pas de simples activités culturelles ; elles réactivent une grammaire de la solidarité. Elles rappellent à chacun qu'il appartient à une histoire commune et qu'il doit, en retour, contribuer à sa continuité (Chaker, 2010 ; UNESCO, 2003).

Cette fonction de transmission permet de comprendre pourquoi la Tajmaat peut être analysée comme un dispositif de médiation culturelle. Elle met en relation des générations, des savoirs, des pratiques et des temporalités. Elle traduit un héritage dans des formes d'action contemporaines. Elle assure la continuité tout en acceptant des ajustements. Elle peut ainsi faire passer une norme de l'ancien régime coutumier vers des formes nouvelles de comité de village, d'association locale ou de mobilisation numérique (Caune, 2017 ; Montoya, 2008 ; Saada, 2011).

2.3. Entre consensus, autorité morale et rapports de pouvoir

La Tajmaat est souvent décrite comme une institution consensuelle. Cette caractérisation est juste si l'on entend par consensus un effort de préservation de la cohésion et de limitation des conflits ouverts. Elle devient problématique si elle conduit à ignorer les asymétries internes. Le consensus peut être une forme de régulation pacificatrice ; il peut aussi masquer des rapports de pouvoir, des silences imposés ou des exclusions tacites (Kinzi, 1998 ; Mahé, 2001).

Les hiérarchies générationnelles y jouent un rôle majeur. Les anciens disposent fréquemment d'une autorité morale fondée sur l'expérience, la mémoire des précédents et la réputation. Les jeunes, même lorsqu'ils sont porteurs de compétences nouvelles — maîtrise des outils numériques, capacité de gestion associative, relation avec l'administration, niveau d'instruction —, peuvent se

trouver en position subalterne dans les espaces traditionnels de décision. C'est l'une des raisons pour lesquelles les formes associatives ou les comités modernisés deviennent parfois des lieux de recomposition de la parole générationnelle (Bessah, 2014 ; Kinzi, 2007).

La question du genre est tout aussi importante. Dans de nombreux contextes, la centralité masculine de la délibération villageoise limite l'accès direct des femmes aux lieux de décision, alors même que leur rôle dans les solidarités, les transmissions, les rituels et les pratiques d'entraide peut être déterminant. Une analyse scientifique de la Tajmaat ne peut donc se contenter de célébrer la communauté ; elle doit étudier les formes différenciées de participation et de reconnaissance. La médiation culturelle ne devient véritablement démocratique que lorsqu'elle rend visibles les contributions jusque-là silencieuses ou minorées (Fraser, 2005 ; Kinzi, 2007).

La Tajmaat apparaît ainsi comme une institution ambivalente : elle produit du lien, mais ce lien n'est pas toujours égalitaire ; elle transmet des valeurs, mais certaines peuvent être contestées ; elle régule les conflits, mais elle peut aussi reproduire des hiérarchies. Cette ambivalence ne diminue pas son intérêt scientifique. Au contraire, elle en fait un objet privilégié pour comprendre comment les communautés locales négocient, dans la durée, la tension entre ordre, changement et reconnaissance (Bessah, 2014 ; Fraser, 2005 ; Honneth, 2000).

3. Engagement bénévole et travail culturel invisible

3.1. Le bénévolat comme pratique de citoyenneté communautaire

Au sein de la Tajmaat, le bénévolat ne se limite pas à une simple contribution ponctuelle. Il constitue un principe organisateur de l'action collective. Participer à une corvée villageoise, préparer une manifestation, collecter des fonds, réparer une infrastructure, transmettre un savoir-faire ou intervenir dans une médiation locale revient à actualiser une appartenance. Le bénévolat exprime ici une citoyenneté communautaire pratique : il ne se réduit pas à un statut juridique, mais se manifeste par une disponibilité concrète au bien commun (Laville, 2010 ; Mauss, 2007 ; Paugam, 2008).

Cette citoyenneté communautaire n'est pas identique à la citoyenneté administrative. Elle se construit dans la proximité, la réciprocité et la visibilité sociale des engagements. L'individu n'agit pas seulement parce qu'une institution publique l'y invite ; il agit parce qu'il se sait pris dans un réseau d'obligations morales, de mémoire familiale, de réputation et de solidarité. L'engagement est donc à la fois volontaire et socialement attendu. Cette tension entre liberté et obligation constitue l'une des caractéristiques majeures du bénévolat communautaire (Paugam, 2008 ; Putnam, 2000).

La Tajmaat permet ainsi de réinterroger la notion de travail culturel. Les activités de médiation, de transmission et d'organisation patrimoniale sont souvent conçues à partir de métiers identifiés. Or, dans les communautés villageoises, une part considérable de ce travail est accomplie sans rémunération, sans statut, sans fiche de poste et sans reconnaissance institutionnelle. Cette invisibilité ne signifie pas absence de compétence. Elle signifie plutôt que les cadres de reconnaissance dominants ne savent pas toujours nommer ce qui se produit en dehors du salariat et des institutions culturelles formelles (Abouddrar & Mairesse, 2018 ; Menger, 2002).

L'économie solidaire offre un cadre utile pour penser cette situation. Elle rappelle que l'action collective peut être orientée par des finalités sociales plutôt que par la recherche du profit. Dans le cas de la Tajmaat, la valeur de l'action ne se mesure pas seulement en argent, mais aussi en lien social produit, en confiance renforcée, en patrimoine transmis, en conflit évité et en dignité collective préservée (Laville, 2010 ; Polanyi, 1983).

3.2. Compétences incorporées et professionnalisation informelle

Les acteurs engagés dans la Tajmaat mobilisent des compétences complexes. Certaines sont organisationnelles : planifier une action, répartir les tâches, coordonner des volontaires, gérer des ressources matérielles. D'autres sont relationnelles : écouter, convaincre, apaiser, négocier, reformuler, éviter l'humiliation publique. D'autres encore sont patrimoniales : connaître les récits, les lieux, les rituels, les savoir-faire, les usages et les formes de mémoire locale. À cela s'ajoutent aujourd'hui des compétences administratives et numériques : rédiger une demande, dialoguer avec la commune, créer une page sur un réseau social, diffuser une annonce, mobiliser la diaspora (Montoya, 2008 ; Saada, 2011).

Ces compétences relèvent d'une professionnalisation informelle. Elles sont acquises par la pratique, l'imitation, l'expérience, la participation répétée et la reconnaissance progressive. Elles ne sont pas toujours certifiées par un diplôme, mais elles produisent des effets comparables à ceux des métiers de la médiation culturelle : mise en relation, traduction entre univers sociaux, animation de collectifs, pédagogie du patrimoine, gestion de tensions. La différence tient au régime de reconnaissance. Le médiateur professionnel reçoit un statut ; le médiateur communautaire bénéficie d'une légitimité sociale (Bourdieu, 1972 ; Menger, 2002).

Cette distinction est essentielle. Elle montre que la médiation culturelle ne doit pas être pensée uniquement comme une profession, mais aussi comme une compétence sociale distribuée. Dans la Tajmaat, l'efficacité de la médiation dépend moins de la maîtrise d'un protocole formel que de la connaissance fine des personnes, des familles, des précédents, des sensibilités et des seuils d'acceptabilité. Cette connaissance située est difficilement transférable hors de son contexte, mais

elle est décisive pour la réussite des médiations locales (Caune, 2017 ; Montoya, 2008).

La notion bourdieusienne de capital symbolique permet de comprendre comment ces compétences deviennent légitimes. Celui qui s'engage durablement, réussit des médiations, participe aux travaux communs et se montre disponible acquiert une autorité reconnue. Cette autorité n'est pas seulement individuelle ; elle engage parfois l'honneur familial, la mémoire des services rendus et la confiance acquise. Le bénévolat culturel devient ainsi un producteur de réputation (Bourdieu, 1980).

3.3. Reconnaissance sociale, absence de statut et tensions générationnelles

L'absence de rémunération ne suffit pas à définir le bénévolat au sein de la Tajmaat. Ce qui est en jeu, c'est un régime de reconnaissance. Les acteurs bénévoles peuvent bénéficier d'une estime sociale importante, mais cette estime demeure fragile lorsqu'elle ne se traduit ni en droits, ni en statut, ni en protection, ni en valorisation institutionnelle. Il en résulte une tension entre la valeur sociale du travail accompli et sa faible visibilité au sein des cadres administratifs ou professionnels (Fraser, 2005 ; Honneth, 2000).

Cette tension est particulièrement sensible chez les jeunes générations. Beaucoup de jeunes possèdent des compétences scolaires, numériques, organisationnelles et linguistiques susceptibles de renouveler les formes d'action villageoise. Pourtant, leur accès à la décision peut être limité par l'autorité des anciens ou par une conception de la légitimité fondée sur l'âge. La création d'associations, de collectifs informels ou de pages numériques peut alors fonctionner comme une stratégie d'autonomisation. Les jeunes ne quittent pas nécessairement la logique communautaire ; ils la déplacent vers des espaces où leur parole devient audible (Bessah, 2014 ; Kinzi, 2007).

La question de la reconnaissance concerne également les femmes. Leur implication dans les solidarités, les transmissions, les soins, les préparations rituelles ou les mobilisations associatives est souvent essentielle, mais elle peut rester moins visible que les formes masculines de délibération publique. Rehausser scientifiquement l'analyse de la Tajmaat suppose donc de ne pas confondre la participation effective et la reconnaissance institutionnelle. Une communauté peut dépendre fortement d'acteurs qu'elle ne reconnaît pas pleinement au sein de ses lieux de décision (Bessah, 2014 ; Fraser, 2005).

Le travail culturel invisible au sein de la Tajmaat invite ainsi à repenser les catégories classiques du travail. Il ne s'agit ni d'un loisir, ni d'une activité professionnelle, ni d'un simple devoir moral. Il s'agit d'un travail socialement nécessaire, producteur de cohésion, de patrimoine et de régulation, mais situé en dehors des instruments ordinaires de mesure. Le défi des politiques publiques consiste

précisément à reconnaître cette valeur sans la neutraliser, la bureaucratiser ou la réduire à un simple auxiliaire de l'administration (Laville, 2010 ; Menger, 2002).

4. Pratiques solidaires et économie morale de la Tajmaat

4.1. Don, dette symbolique et réciprocité

La Tajmaat repose sur une économie morale de la solidarité. Cette expression désigne l'ensemble des valeurs, des obligations et des attentes qui encadrent les échanges au sein d'une communauté. Les contributions ne sont pas seulement des prestations matérielles ; elles s'inscrivent dans une mémoire de la dette symbolique. Donner du temps, offrir une compétence, participer à une dépense commune ou contribuer à un travail collectif engage l'individu dans une relation de réciprocité différée (Mauss, 2007 ; Polanyi, 1983 ; Thompson, 1971).

L'anthropologie du don, depuis Mauss, permet d'éclairer cette logique. Le don n'est jamais pure gratuité ; il institue une relation. Donner, recevoir et rendre constituent une chaîne sociale par laquelle la communauté se maintient. Dans le contexte de la Tajmaat, celui qui participe à l'action commune ne reçoit pas nécessairement une contrepartie immédiate. Il reçoit de la reconnaissance, de la réputation, une place dans le groupe et l'assurance que la solidarité pourra, un jour, se retourner vers lui ou vers les siens (Mauss, 2007).

Cette économie morale s'oppose à une lecture strictement utilitariste de l'action. Les habitants ne participent pas uniquement parce qu'ils y trouvent un intérêt individuel mesurable ; ils participent parce que la non-participation aurait un coût symbolique. Elle exposerait à la critique, à la perte d'estime ou au soupçon de retrait du collectif. La solidarité fonctionne donc à la fois par adhésion et par pression morale. Cette ambivalence doit être reconnue afin d'éviter d'idéaliser le bénévolat communautaire (Laville, 2010 ; Thompson, 1971).

Polanyi permet de compléter cette analyse en rappelant que l'économie peut être encadrée dans les relations sociales. Dans la Tajmaat, l'échange de services, la mobilisation de fonds ou l'organisation du travail collectif ne se détachent pas des normes de parenté, de voisinage, de réputation et d'honneur. L'économique n'est pas autonome ; il est socialement institué. Cette dimension explique la capacité de la Tajmaat à soutenir des activités culturelles ou sociales avec des ressources financières limitées, en mobilisant surtout des relations, des obligations et de la confiance (Polanyi, 1983).

4.2. Patrimoine immatériel et transmission vivante

La Tajmaat intervient dans la préservation du patrimoine immatériel, non comme un conservatoire figé, mais comme un espace de transmission vivante. Les récits, chants, rituels, pratiques artisanales, règles d'hospitalité, formes de solidarité et usages de l'espace commun ne sont pas simplement conservés ; ils sont réactivés au fil de situations sociales. La tradition n'est donc pas un stock de for-

mes anciennes, mais un processus de réénonciation (Chaker, 2010 ; UNESCO, 2003).

Cette conception rejoint les approches contemporaines du patrimoine vivant, qui insistent sur la participation des communautés dans la sauvegarde et la transmission. Un patrimoine immatériel ne subsiste pas seulement parce qu'il est reconnu par une institution ; il subsiste parce qu'il continue d'être pratiqué, discuté, adapté et transmis. La Tajmaat joue ici un rôle de médiation entre la mémoire et le présent. Elle transforme un héritage en obligations concrètes, en événements, en décisions et en formes de reconnaissance (UNESCO, 2003).

La transmission intergénérationnelle occupe une place centrale dans cette dynamique. Les anciens conservent souvent la mémoire des normes, des récits et des précédents ; les jeunes introduisent des outils, des langages et des formes d'organisation nouvelles. Lorsque cette relation fonctionne, la Tajmaat devient un espace de traduction entre temporalités. Lorsque la relation se bloque, elle peut engendrer des conflits, des départs, des formes de désaffiliation ou des initiatives parallèles (Bessah, 2014 ; Chaker, 2010 ; Kinzi, 2007).

La notion de médiation culturelle permet de ne pas opposer conservation et innovation. La Tajmaat conserve en transformant ; elle innove en se'inspirant de la mémoire. Ainsi, la création d'un comité de village, l'usage de réseaux sociaux pour organiser une collecte ou la mise en place d'un événement patrimonial ne signifient pas nécessairement rupture avec la tradition. Ils peuvent constituer des formes de retraduction de la Tajmaat dans un environnement administratif, numérique et associatif renouvelé (Caune, 2017 ; UNESCO, 2003).

4.3. Coopération horizontale, communs et capital social

La coopération est au cœur du fonctionnement de la Tajmaat. Elle repose sur la confiance, la réputation, les normes partagées et la capacité des acteurs à coordonner leurs actions sans recourir systématiquement à une autorité administrative extérieure. Cette coopération produit du capital social, au sens où elle renforce les réseaux, facilite l'entraide et rend possible l'action collective. Toutefois, le capital social n'est pas automatiquement inclusif. Il peut fortement solidariser un groupe tout en maintenant des frontières à l'égard de ceux qui n'en maîtrisent pas les codes (Paugam, 2008 ; Putnam, 2000).

La théorie des communs permet d'enrichir cette lecture. Une communauté peut gérer des ressources partagées lorsqu'elle dispose de règles reconnues, de mécanismes de surveillance, de sanctions graduées, d'espaces de résolution des conflits et d'une capacité d'adaptation. La Tajmaat présente plusieurs de ces traits : elle établit des règles d'usage, répartit les responsabilités, rappelle les obligations, arbitre les différends et réajuste les pratiques selon les circonstances. Elle peut donc être analysée comme une forme de gouvernance locale des communs sociaux et culturels (Ostrom, 1990).

Cette gouvernance n'est pas seulement matérielle. Elle concerne aussi les biens symboliques : réputation du village, mémoire commune, dignité collective, qualité des relations, visibilité culturelle. Lorsqu'un village organise une action patrimoniale, restaure un lieu, met en scène un rite ou mobilise sa diaspora, il administre une part de son capital symbolique. La Tajmaat agit alors comme un opérateur de mise en cohérence : elle transforme des contributions dispersées en une action collective lisible (Ostrom, 1990 ; UNESCO, 2003).

Cependant, la coopération horizontale doit être nuancée. Elle coexiste avec des hiérarchies d'âge, de genre, d'ancienneté, de lignage, de compétence et de réputation. L'intérêt de la Tajmaat ne réside donc pas dans une horizontalité absolue, mais dans sa capacité à produire des formes de coordination malgré ces hiérarchies. C'est ce réalisme institutionnel qui en fait un objet précieux pour penser la gouvernance locale : elle n'abolit pas les rapports sociaux ; elle cherche à les rendre compatibles avec la continuité du collectif (Bourdieu, 1980 ; Fraser, 2005).

5. Recomposition contemporaine des médiations communautaires

5.1. Continuités et ruptures avec les médiations institutionnelles

La Tajmaat partage avec les dispositifs institutionnels de médiation culturelle plusieurs objectifs : maintenir le lien, transmettre des savoirs, faciliter l'accès à des pratiques culturelles, organiser des événements, valoriser un patrimoine et susciter une reconnaissance collective. Mais elle s'en distingue par son mode d'existence. Elle ne repose pas d'abord sur un budget, une programmation, un personnel salarié ou une politique publique ; elle repose sur des obligations communautaires, des engagements bénévoles et des formes de légitimité symbolique (Caune, 2017 ; Saada, 2011).

Cette différence ne doit pas conduire à opposer mécaniquement institution et communauté. Dans les faits, la Tajmaat contemporaine coopère souvent avec les communes, les associations, les établissements scolaires, les acteurs culturels ou les membres de la diaspora. Elle peut solliciter des autorisations, obtenir des aides, participer à des projets ou s'inscrire dans des dispositifs publics. Sa recomposition contemporaine tient précisément à cette position d'interface : elle demeure ancrée dans la communauté tout en entrant en relation avec des cadres institutionnels plus vastes (Mahé, 2001 ; Salhi, 1999).

Les continuités concernent les finalités ; les ruptures, les instruments. Là où l'ancienne Tajmaat pouvait fonctionner principalement par la présence physique, la parole directe et l'obligation morale, les formes actuelles mobilisent parfois des listes, des procès-verbaux, des réseaux sociaux, des formulaires, des partenariats ou des procédures administratives. La médiation communautaire devient alors

hybride : elle conserve la logique du lien local tout en empruntant des outils à l'administration, à l'association ou au numérique (Bessah, 2014 ; Kinzi, 2021).

Cette hybridation est un indicateur de vitalité plutôt qu'un signe de disparition. Une institution vivante n'est pas celle qui reste identique à elle-même ; c'est celle qui conserve une fonction sociale tout en modifiant ses formes. La Tajmaat ne survit donc pas parce qu'elle serait intacte, mais parce qu'elle est capable de se traduire dans de nouveaux environnements (Kinzi, 2021 ; Salhi, 1999).

5.2. Comités de village, associations et professionnalisation informelle

Dans plusieurs contextes, la Tajmaat se reconfigure sous la forme d'un comité de village, d'une association ou d'un collectif local. Ces nouvelles formes ne doivent pas être comprises comme de simples substitutions. Elles prolongent certaines fonctions traditionnelles tout en introduisant de nouvelles règles de représentation, de gestion et de communication. Elles permettent parfois une participation plus large des jeunes ou des personnes dotées de compétences administratives, mais elles peuvent aussi reproduire des hiérarchies anciennes sous des formes modernisées (Bessah, 2014 ; Kinzi, 2007 ; Kinzi, 2021).

L'associationnalisation de la Tajmaat modifie le rapport à la légitimité. La légitimité coutumière, fondée sur l'ancienneté et la reconnaissance morale, entre en relation avec une légitimité administrative, fondée sur les statuts, les élections, les procès-verbaux et les relations avec les pouvoirs publics. Cette double légitimité peut être productive lorsqu'elle permet de soutenir des projets culturels, de mobiliser des ressources et de donner de la visibilité à des initiatives locales. Elle peut aussi générer des conflits lorsque les formes administratives semblent concurrencer l'autorité des anciens (Mahé, 2001 ; Salhi, 1999).

La professionnalisation informelle se renforce dans ce contexte. Les bénévoles apprennent à gérer des dossiers, à organiser des événements, à dialoguer avec des financeurs, à produire des supports de communication, à coordonner des équipes. Ces apprentissages développent des compétences transférables, même si elles ne sont pas reconnues par un diplôme. La Tajmaat devient alors un lieu d'apprentissage social et civique, capable de former des acteurs locaux de la médiation et du développement communautaire (Menger, 2002 ; Montoya, 2008 ; Saada, 2011).

Pour les politiques publiques, l'enjeu est délicat. Il ne s'agit pas de transformer la Tajmaat en simple relais administratif, car cela risquerait d'affaiblir sa légitimité communautaire. Il s'agit plutôt de reconnaître les compétences locales, de soutenir les initiatives sans les absorber et de construire des coopérations respectueuses de l'autonomie des communautés (Laville, 2010 ; Ostrom, 1990).

5.3. Numérique, diaspora et extension de l'espace villageois

Les transformations numériques modifient profondément les formes contemporaines de la médiation communautaire. Les réseaux sociaux, les groupes de

messagerie et les plateformes de diffusion permettent aux comités de village, aux associations et aux membres de la diaspora de coordonner plus rapidement des actions, de rendre des projets visibles, de collecter des contributions ou de documenter des événements patrimoniaux. L'espace villageois ne coïncide plus seulement avec le territoire physique ; il s'étend à un espace relationnel translocal (Bessah, 2014 ; Kinzi, 2021 ; Salhi, 1999).

Cette extension est particulièrement importante dans les sociétés marquées par la migration. Les membres de la diaspora peuvent participer financièrement, symboliquement ou organisationnellement à des projets locaux. Ils deviennent des acteurs à distance de la solidarité villageoise. Le numérique permet ainsi de réactiver des appartenances, mais il peut aussi transformer les rapports de pouvoir : celui qui maîtrise la communication, les images, les publications ou les réseaux de financement peut acquérir une visibilité nouvelle (Paugam, 2008 ; Salhi, 1999).

La médiation numérique n'abolit pas la Tajmaat ; elle en déplace les conditions de publicité. Les décisions, les conflits et les réussites peuvent désormais circuler au-delà du village. Cette visibilité peut renforcer la fierté collective, mais elle peut aussi mettre en lumière les tensions internes. La réputation du village devient un bien symbolique partagé, administré par des acteurs multiples, parfois concurrents (Bourdieu, 1980 ; Putnam, 2000).

L'enjeu scientifique consiste donc à penser la Tajmaat comme une institution désormais située entre présence et distance, oralité et écriture numérique, consensus local et visibilité publique. La médiation communautaire ne se limite plus à l'espace de l'assemblée ; elle circule à travers des supports, des images, des messages et des récits qui reconfigurent la manière dont la communauté se voit et se donne à voir (Caune, 2017 ; Chaker, 2010).

5.4. Enjeux critiques : genre, jeunesse et démocratisation interne

La valeur contemporaine de la Tajmaat dépendra de sa capacité à intégrer les acteurs longtemps maintenus à la marge de la décision. Les jeunes ne peuvent être considérés uniquement comme des exécutants des décisions prises par les anciens. Les femmes ne peuvent être reconnues que dans les fonctions de soutien ou de transmission domestique. Une médiation culturelle démocratique suppose que la compétence, l'engagement et la contribution ouvrent un accès réel à la parole, à la décision et à la reconnaissance (Bessah, 2014 ; Fraser, 2005 ; Honneth, 2000).

La question n'est pas de nier les formes traditionnelles d'autorité, mais de les rendre compatibles avec les exigences contemporaines d'inclusion. Les communautés qui réussissent leur recomposition sont souvent celles qui savent articuler la mémoire des anciens, la compétence des jeunes, l'implication des femmes, le soutien de la diaspora et la coopération avec les institutions. La Tajmaat devient

alors moins une structure fermée qu'un principe d'organisation : faire communauté par la délibération, la solidarité et la responsabilité partagée (Bessah, 2014 ; Kinzi, 2007 ; Salhi, 1999).

Cette démocratisation interne constitue également une condition de crédibilité patrimoniale. Un patrimoine transmis sans participation élargie risque de devenir un emblème figé ; un patrimoine approprié par des acteurs diversifiés devient un espace vivant de reconnaissance. La Tajmaat ne peut donc être un modèle de médiation culturelle que si elle accepte de médiatiser ses propres tensions, c'est-à-dire de transformer les conflits de génération, de genre ou de statut en occasions de réorganisation du lien (Fraser, 2005 ; UNESCO, 2003).

La force de la Tajmaat tient finalement à cette plasticité. Elle est assez ancienne pour porter une mémoire ; assez souple pour se réinventer ; assez locale pour inspirer confiance ; assez ouverte pour entrer en relation avec des institutions, des associations et des réseaux numériques. Cette combinaison explique son intérêt pour une réflexion plus large sur la gouvernance culturelle locale en Algérie (Kinzi, 2021 ; Laville, 2010 ; Mahé, 2001).

Conclusion

L'analyse de la Tajmaat montre que la médiation culturelle ne se réduit pas aux dispositifs professionnels institués. Elle peut prendre la forme d'une pratique communautaire, bénévole, située et symboliquement reconnue, par laquelle un groupe produit du lien, transmet un patrimoine, organise la solidarité et régule ses conflits. La Tajmaat apparaît ainsi comme une institution totale au sens analytique du terme : elle articule le social, le culturel, le politique, l'économique et le symbolique dans un même espace de pratiques (Caune, 2017 ; Mahé, 2001 ; Mauss, 2007).

La contribution principale de cet article est de proposer une lecture de la Tajmaat comme médiation communautaire et économie morale de la solidarité. Cette lecture montre que le bénévolat villageois n'est pas une activité secondaire ou marginale, mais un travail culturel invisible, producteur de communs, de reconnaissance et de cohésion. Elle permet également de dépasser une vision patrimoniale figée : le patrimoine immatériel n'existe que parce qu'il est médiatisé par des acteurs, des gestes, des récits, des obligations et des formes de participation (Ostrom, 1990 ; Thompson, 1971 ; UNESCO, 2003).

Toutefois, la Tajmaat ne doit pas être idéalisée. Elle peut reproduire des hiérarchies générationnelles, des asymétries de genre, des rapports de réputation et des formes d'exclusion tacite. Sa fonction intégratrice coexiste avec des limites internes à analyser. C'est précisément cette ambivalence qui en fait un objet scientifique majeur : elle révèle comment une communauté cherche à maintenir son unité tout en affrontant les transformations de la modernité administrative, de l'associationnalisation, de la migration et du numérique (Bessah, 2014 ; Fraser, 2005 ; Kinzi, 2007).

Pour les politiques publiques culturelles, l'enjeu est de reconnaître ces médiations communautaires sans les absorber. Soutenir la Tajmaat ou les comités qui en prolongent les fonctions ne signifie pas les réduire à des auxiliaires de l'administration. Cela suppose de valoriser les compétences bénévoles, de créer des espaces de coopération respectueux de l'autonomie locale, de documenter les patrimoines vivants et d'encourager la participation des jeunes et des femmes. Une politique culturelle attentive aux communs ne peut ignorer ces formes d'intelligence sociale (Laville, 2010 ; Ostrom, 1990 ; UNESCO, 2003).

Loin d'être une survivance du passé, la Tajmaat peut donc être comprise comme un laboratoire contemporain de gouvernance culturelle locale. Elle rappelle que la culture n'est pas seulement une affaire d'institutions, d'œuvres ou de publics ; elle est aussi une manière de faire société, de reconnaître les contributions, de partager les obligations et de transformer une mémoire commune en avenir collectif (Caune, 2017 ; Honneth, 2000 ; Putnam, 2000).

Bibliographie

- Abouddrar, B.-N., & Mairesse, F. (2018). *La médiation culturelle*. Presses universitaires de France.
- Bessah, T. (2014). Jeunesse, Tajmaat et association en Kabylie aujourd'hui : cas d'Ath Idjer. *Insaniyat*, 65–66, 281–299. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.14903>
- Bourdieu, P. (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Droz.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Éditions de Minuit.
- Caune, J. (2017). *La médiation culturelle : Expérience esthétique et construction du vivre-ensemble*. Presses universitaires de Grenoble.
- Chaker, S. (2010). *Textes berbères dans la tradition orale*. CNRS Éditions.
- Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. La Découverte.
- Hanoteau, A., & Letourneux, A. (1872–1873). *La Kabylie et les coutumes kabyles* (3 vol.). Imprimerie nationale.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Cerf.
- Kinzi, A. (1998). *Tajmaat du village El Kelaâ des At Yemmel : Étude des structures et des fonctions* [Mémoire de magister, Université de Tizi-Ouzou].
- Kinzi, A. (2007). La jeunesse en milieu rural kabyle et ses rapports conflictuels avec les institutions villageoises. Dans M. Breviglieri & V. Cicchelli (dir.), *Adolescences méditerranéennes : L'espace public à petits pas* (p. 263–276). L'Harmattan.
- Kinzi, A. (2021). L'organisation sociale d'un village kabyle en mutation : pour quelles approches anthropologiques ? *Iles d'imesli*, 13(1).
- Laville, J.-L. (2010). *L'économie solidaire*. Gallimard.

- Mahé, A. (2001). *Histoire de la Grande Kabylie, XIXe–XXe siècles : Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*. Bouchène.
- Mauss, M. (2007). *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Presses universitaires de France. (Œuvre originale publiée en 1925)
- Menger, P.-M. (2002). *Portrait de l'artiste en travailleur : Métamorphoses du capitalisme*. Seuil.
- Montoya, N. (2008). Médiation culturelle : problèmes de définition et implications pour la profession. *Lien social et Politiques*, 60, 25–35.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons : The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press.
- Paugam, S. (2008). *Le lien social*. Presses universitaires de France.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard. (Œuvre originale publiée en 1944)
- Putnam, R. D. (2000). *Bowling alone : The collapse and revival of American community*. Simon & Schuster.
- Saada, S. (2011). *Et si on partageait la culture ? Essai sur la médiation culturelle et le potentiel du spectateur*. Éditions de l'Attribut.
- Salhi, M. B. (1999). Modernisation et retraditionalisation à travers les champs associatif et politique : le cas de la Kabylie. *Insaniyat*, 8.
- Thompson, E. P. (1971). The moral economy of the English crowd in the eighteenth century. *Past & Present*, 50(1), 76–136.
- UNESCO. (2003). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. UNESCO.